

Le 20 Juin 1986

Dominique GINIAUX
Docteur-Vétérinaire
91430 - IGNUY

Marc HAZEMANN
Docteur-Vétérinaire
Président du conseil de
l'Ordre Régional

Monsieur le Président,

Nous étions convenus par téléphone de ma venue à une réunion du Conseil Régional pour expliquer à ses membres l'existence de l'Ostéopathie Vétérinaire et ses modalités d'application; en effet son impact est tel, tant auprès du public qu'auprès des nombreux confrères qui en ont objectivement constaté les résultats, que je l'enseigne actuellement aux Vétérinaires dans le cadre parfaitement structuré de la Faculté de Médecine Paris-Nord. (C'est en raison de cette structure solide en ce domaine que j'ai été amené à choisir cet endroit).

Vous aviez retenu mes arguments prouvant que cette forme de thérapeutique ne doit pas être négligée dans la mesure où elle élargit l'éventail des possibilités de traitement et admis que l'Ordre aurait dorénavant à en tenir compte. Dans le même ordre d'idées, je vous avais souligné qu'il valait mieux que la profession s'en charge plutôt que de s'apercevoir un jour que des non-vétérinaires, profitant de notre négligence, aient pris en main cette méthode médicale que la clientèle réclame à juste titre.

Je comprends que vous ayez différé mon intervention auprès des membres du Conseil le jour où vous avez reçu du Docteur Durande la plainte me concernant et que vous ayez estimé qu'il fallait avant tout éclaircir ce problème.

Bien que le Rapporteur ne soit pas encore venu me voir, je vais au devant car il vous manque peut-être des éléments importants.

Sachez que le Docteur Durande, voulant certainement renforcer les effets qu'il attend de sa plainte, a fait paraître dans le journal PARIS-TURF du 19 Mai dernier un article franchement diffamatoire à mon égard.

Je vous joins une photocopie de cet article où les lecteurs du milieu de l'entraînement m'ont reconnu bien que je n'y sois pas nommé. La description et le dessin sont assez explicites et vous n'imaginez pas le nombre de gens qui m'ont contacté pour m'en parler.

Les entraîneurs qui me font confiance (et non des moindres) n'ont pas caché leur déception de voir qu'une telle mesquinerie de comportement puisse exister au sein de la profession ni qu'elle soit ainsi étalée en public.

Ils n'ont d'autre part pas apprécié du tout de s'y voir traités d'ignorants dont on peut facilement abuser... Ce n'est pas avec des belles paroles que je me suis vu confier des chevaux parmi les plus grands cracks actuels; les propriétaires ont jugé sur preuves avant de me charger d'animaux

représentant de tels capitaux.

Contrairement à l'attente de nombreux clients et des Professeurs de la Faculté de Médecine de Bobigny, je n'utiliserai pas le "Droit de réponse" qui serait pourtant tout à fait légal. Ceci pour deux raisons:

-Le public a lu de telles énormités sur le plan médical et a tellement bien vu que rien n'était démontré dans cet article que je me garderai bien de le considérer comme stupide en lui expliquant l'évidence.

-D'autre part, et surtout, j'estime qu'il n'est pas bon pour l'image de la profession de se disputer en public. Tous les lecteurs ont compris que des vétérinaires pouvaient être jaloux (c'est le terme le plus entendu à propos de cet article), et je ne veux pas qu'ils se disent en plus que c'est une profession où on n'a aucune pudeur.

C'est donc, Monsieur le Président, en restant dans le cadre de la juridiction prévue à cet effet, que je porte plainte contre mon confrère le Docteur Durande.

Je porte plainte pour "Dénonciation calomnieuse", puisque c'est le terme légal qui s'applique à la dernière phrase de la première page de la plainte de mon confrère.

Quand à l'article paru dans PARIS-TURF, il m'amène à porter plainte pour diffamation. Je porte cette dernière devant vous car je pense que toute la profession a à s'en plaindre et qu'il n'est pas souhaitable d'étaler tout cela. Mon confrère a pris l'initiative de révéler aux clients son attitude avec les risques que cela comporte pour lui et dont les effets se font déjà sentir à ses dépens, je ne leur donnerai pas l'occasion de se faire une opinion négative de toute la profession.

Ne vous méprenez pas, j'attache cependant de l'importance à cet article, mais je sais que le public est mieux convaincu par les résultats incontestables qu'obtient l'Ostéopathie chez le cheval que par de belles paroles, quoiqu'en dise mon confrère. Je tiens les preuves formelles de résultats à votre disposition. Des vétérinaires dont personne ne peut nier la compétence "équine" sont prêts à vous en parler.

En attendant la suite que vous donnerez à cette lettre, et avant tout la venue du rapporteur que vous avez désigné, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus confraternels.

Dominique GINIAUX